



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS, L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 28 FÉVRIER 2022, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MÉLANIE ROYER-COUTURE, MAIRESSE.

Sont présents : Mesdames Camille Nadeau et Mélanie Royer-Couture et messieurs Claude Leclerc, Eric Ennis, Stéphane Racine et Vincent Villemure.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Absent avec motivation : Monsieur Marc Magny.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, greffier-trésorier.

Ouverture de la séance	Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.
Rés. #22-58 Avis de convocation	Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ; Que les membres du conseil municipal acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.
Rés. #22-59 Programme de soutien aux initiatives locales	Il est proposé par monsieur Eric Ennis et unanimement résolu ; Que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges autorise la présentation du projet de bonification des activités et des équipements au parc de la Sablière à l'unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale et au ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air ; Que soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges à payer sa part de coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet ; Que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges désigne monsieur Martin Pouliot, directeur des loisirs comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.
Rés. #22-60 Adoption du règlement #21-805 modifiant le règlement de zonage #15-674	Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et appuyé par madame Camille Nadeau et unanimement résolu ; Que les membres du conseil municipal adoptent le règlement #21-805 modifiant le règlement de zonage (règlement #15-674). Le règlement porte sur la modification de la grille de spécification de la zone H2-203. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.
Rés. #22-61 Adoption du règlement #21-806 modifiant le règlement de zonage #15-674	Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et appuyé par monsieur Eric Ennis et unanimement résolu ; Que les membres du conseil municipal adoptent le règlement #21-806 modifiant le règlement de zonage (règlement #15-674). Le règlement porte sur des normes particulières aux activités de transformation et d'entreposage du bois de chauffage dans la zone FR-050. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.



No de résolution
ou annotation

Rés. #22-62
Adoption du
règlement
#22-812 Code
de
déontologie
et d'éthique
des élus
municipaux

Période de
questions -
Un citoyen

Fin de la
séance

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et appuyé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Que les membres du conseil municipal adoptent le règlement #21-812 Code de déontologie et d'éthique des élus municipaux. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Malgré la présence d'un citoyen, aucune question n'a été posée lors de la période de questions.

Levée de la séance à 19 heures 03.



Mélanie Royer-Couture, mairesse



Martin Leith, greffier-trésorier